

À l'attention
de Karim BENBRIK, Directeur Général Délégué de Géosel,
Xavier CAMPAGNE, Chef de service chez RTE (co-maître d'ouvrage du projet HyVence),
Mme Ginette VASTEL et Monsieur Bernard-Henri LORENZI garants de la CNDP,

Fos-sur-Mer, le 16 mai 2024

Objet : question et demandes lors la réunion de clôture,
déposés sur le site de la concertation

Mesdames et Messieurs,

Les demandes et question que nous avons formulées lors de la réunion de clôture à Istres n'ont pas obtenu de réponse des garants de la CNDP présents. C'est pourquoi je me permets de les reformuler ici telles que dans notre document de présentation, dans l'espoir de connaître des suites que vous voudrez bien y donner.

1. Concernant le manque de transparence du porteur de projet dans son dossier de concertation à propos de la demande de modification du PLU et du décret gouvernemental déclassant la zone naturelle des étangs : La CNDP peut-elle nous indiquer pourquoi ces informations essentielles sont absentes ?
2. Pour compléter notre information nous demandons à la CNDP de saisir la CADA afin de nous communiquer le courrier du Maire de Fos du 30 novembre 2023 par lequel il a sollicité la Métropole pour modifier « **le Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la réalisation du projet HyVence** »,
3. Nous demandons aussi à la CNDP la communication des **7 documents visés**, sur lesquels Madame la ministre Elisabeth Borne s'est appuyée pour émettre le décret n° 2023-1311 du 27/12/2023.
4. Concernant la composition des eaux de nos étangs, lesquelles sont tantôt présentées comme "**mortes**" tantôt comme "**non-polluées**", nous demandons également à la CNDP de nous **communiquer tous les contrôles administratifs** attestant de leur qualité, ainsi que les diagnostics contaminants chimiques et métaux-lourds indiqués par Geosel.

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents visés dans le décret :

- l'avis du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres en date du 16 novembre 2023;
- la saisine de l'Association nationale des élus du littoral en date du 11 octobre 2023;
- la saisine de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités en date du 11 octobre 2023;



- la saisine de l'Association des maires ruraux de France en date du 11 octobre 2023;
- la saisine de France urbaine en date du 11 octobre 2023;
- la saisine d'Intercommunalités de France en date du 11 octobre 2023;
- la saisine de l'Association des petites villes de France en date du 11 octobre 2023,

Le décret est accessible ici :

https://www.golfedefos.fr/images/img_golfedefos/MNU_PROJETS/GEOSEL_LAVALDUC/Recours/Arretes_et_lois/20231227_decret_friches_joe_20231229_0301_0061.pdf

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'accepter, Mesdames et Messieurs, mes salutations les meilleures.

R. MEUNIER

Président bénévole de l'association

Mouvement Citoyens de Tous Bords (MCTB) Golfe de Fos Environnement